

PAIEMENT ET ENVOI
DU DOSSIER

- ATTENTION !
- Tout paiement est dû à l'année.
- Un paiement distinct est nécessaire pour chaque dossier.
- Seule l'étude du dossier validera la délivrance de la carte scolaire.
- En cas de refus, votre règlement vous sera retourné.

VOUS POUVEZ RÉGLER LA PARTICIPATION FAMILIALE :

☐ 98€ par chèque à l'ordre de **Keolis Pays Normands** et l'envoyer à :

Keolis Pays Normands
Rue Auguste Normand - 14400 St Martin des Entrées
Tél. : 02 31 10 10 65 du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Ou

le déposer à l'agence commerciale
Bus Verts / Bybus
place de la gare - 14400 Bayeux

LA GRATUITÉ S'APPLIQUE :

☐ **À partir du 3^{ème} enfant**
J'indique ci-contre pour chacun des 2 enfants s'étant acquittés
de la participation familiale :

1^{er} enfant : NOM PRÉNOM
Dossier renvoyé à
2nd enfant : NOM PRÉNOM
Dossier renvoyé à

☐ Je soussigné(e) (NOM ET PRÉNOM)
Reconnais avoir pris connaissance des règles fondamentales du transport scolaire et de bonne conduite et m'engage à les faire respecter faute de quoi je me saïs exposé
à des sanctions. Je m'engage sur l'honneur à ce que l'élève prenne le bus quotidiennement et à faire respecter le règlement et la discipline.

«Lu et approuvé» le :

Signature du représentant légal (ou de l'élève majeur) :

Date limite de réponse :
02 août 2024

ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET ET / OU NON SIGNÉ VOUS SERA RETOURNÉ

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion client. Les destinataires des données sont les services administratifs de Keolis Pays Normands. Conformément à la loi
« informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication
des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Keolis Pays Normands : 02 31 10 10 65 – bybus@keolis.com

keolis
PAYS NORMANDS

DEMANDE
DE CARTE
DE TRANSPORT
SCOLAIRE
ANNÉE 2024 – 2025



Date limite de réponse :
02 août 2024

bybus
la meilleure
façon de bouger...
BAYEUX INTERCOM

RÈGLES ET UTILISATION DE LA CARTE

- Pour les externes et les demi-pensionnaires, la carte donne droit à un aller le matin avant 10h et un retour le soir après 15h par jour de classe (sauf le mercredi après 12h) du calendrier officiel de l'Éducation Nationale, entre le domicile et l'établissement scolaire.
- En cas de perte, vol ou de détérioration, un duplicata sera délivré moyennant une nouvelle photo et une participation de 9,80€. Dans l'attente du duplicata, l'élève sera redevable du prix du ticket à chaque montée dans les véhicules jusqu'à la réception de sa carte.

FOIRE AUX QUESTIONS

Question : La date limite de réponse était le 31 juillet, j'ai oublié de renvoyer mon dossier, ma demande sera-t-elle traitée ?

Réponse : Votre demande ne sera plus traitée en priorité et donnera lieu à une majoration de 10 % de la participation familiale, soit 9,80 €. Si votre enfant n'a pas reçu sa carte avant la rentrée, il sera redevable du prix du ticket à chaque montée dans les véhicules jusqu'à réception ou mise à jour de sa carte.

Question : La date limite de réponse était le 31 juillet, j'ai renvoyé mon dossier mais je n'ai pas reçu la carte ou sa confirmation.

Réponse : Si vous n'avez rien reçu avant le 31 août, merci de nous contacter par téléphone au 02 31 10 10 65.

Nous vérifierons la date de réception de votre dossier et son avancée.

Question : Mon dossier n'ouvre pas de droits à la carte scolaire, que puis-je faire ?

Réponse : Nous vous informerons par courrier si vous ne pouvez pas obtenir la carte scolaire. Vous pourrez alors souscrire un abonnement commercial du réseau de transport Bybus. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'agence commerciale de Bayeux, place de la gare.

RÈGLES DE VOYAGE

- Tout élève montant dans le bus/car doit être en possession de sa carte de transport et doit impérativement la présenter au conducteur.
- L'absence de titre de transport valide ou la non présentation du titre de transport expose à une amende au tarif en vigueur sur le réseau utilisé.
- Le comportement incorrect ou la mise en danger des autres enfants expose à des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion définitive) qui seront prises par Bayeux Intercom.
- La dégradation du matériel (vitres, sièges,..) expose à des sanctions prises par Bayeux Intercom. Le financement de la remise en état sera demandé.
- Chaque élève doit respecter le règlement voyageur du réseau emprunté.
- Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage (loi du 11 octobre 2010).

À CONSERVER
À RENVoyer

DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

ANNÉE 2024 – 2025

NE PAS REMPLIR (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATEUR)
N° SCOLAIRE :



PHOTO OBLIGATOIRE
format 4,5 x 3,5 cm

ÉLÈVE

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Sexe ☐ MASCULIN ☐ FÉMININ

Date de naissance

Collez ici votre photo d'identité : Couleur / Originale / Récente. Photocopie et scan non autorisés. Votre photo pourra être conservée sous forme électronique pendant 8 ans. Afin de permettre une nouvelle fabrication de votre carte si nécessaire.

☐ Si vous y êtes opposé, veuillez cocher la case ci-contre.

J'indique mon numéro de téléphone portable, je recevrai des informations commerciales ainsi que les événements pouvant intervenir sur ma ligne (perturbations...).

☐ Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales ou de tout autre service analogue.

REPRÉSENTANT LÉGAL ou ASSISTANT FAMILIAL

CIVILITÉ ☐ Mme. ET / OU ☐ M.

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Adresse

Commune

Code postal Commune nouvelle

ARRÊT DE RISE EN CHARGE

PORTABLE

Email

SI GARDE ALTERNÉE, INDiquer LES COORDONNÉES DU 2ND PARENT

CIVILITÉ ☐ Mme. ET / OU ☐ M.

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Adresse

Commune

Code postal Commune nouvelle

ARRÊT DE RISE EN CHARGE

PORTABLE

Email

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE 2024/25

Nom de L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Commune de L'ÉTABLISSEMENT :

Régime scolaire

☐ EXTERNE ☐ DEMI-PENSION

ÉTABLISSEMENT	CLASSE
☐ Collège	☐ 6 ^{ème} ☐ 5 ^{ème} ☐ 4 ^{ème} ☐ 3 ^{ème}
☐ EIP ☐ ULIS ☐ SEGPA	
☐ Lycée	☐ 3 ^{ème} découverte ☐ 2 ^{nde} ☐ 1 ^{ère} Terminale
☐ CAP (Non rémunéré)	☐ 1 ^{ère} année ☐ 2 ^{ème} année
☐ Primaire	Précisez :
☐ APPRENTISSAGE (Moins de 18 ans)	☐ OUI

ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET ET / OU NON SIGNÉ VOUS SERA RETOURNÉ

PIÈCES À FOURNIR

☐ Deux photos originales non scannées (format 3.5 X 4.5 cm) avec au dos nom et prénom de l'élève

☐ 1 justificatif de domicile par dossier

☐ Paiement (voir verso)

Si garde alternée, fournir en plus :

☐ attestation sur l'honneur signée des deux parents

☐ justificatif de domicile pour chaque parent